

La Résidence Accueil « Les Vallées »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de type studio, T2 ou T3 destinés à la colocation. Il est à noter qu'une équipe du CHP, travaillant dans nos murs, nous accompagne dans la réalisation de nos activités.

Nos missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet de vie ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et en favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **48**

Sexe : **16** femmes et **32** hommes

Moyenne d'âge : **50 ans**

Durée moyenne de séjour : **1431 jours**

Taux d'occupation : **94 %**



Année d'ouverture : 2007
Nombre de salariés : 5.55
Nombre de places : 45

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un public majoritairement d'âge mûr, mais le maintien d'une diversité générationnelle

L'analyse par tranches d'âge montre que près des deux tiers des résidents (62 %) ont entre 41 et 60 ans (29 personnes), un quart environ (23 %) a entre 20 et 40 ans (11 personnes) et 15 % sont âgés de plus de 60 ans (7 personnes).

Cette répartition illustre la **diversité des parcours de vie** et des besoins spécifiques liés à chaque tranche d'âge, nécessitant une adaptation constante des modalités d'accompagnement.

| Accès aux droits sociaux : une couverture universelle

La totalité des résidents bénéficie d'une protection sociale complète, associant affiliation à l'Assurance Maladie et couverture complémentaire (CSS ou mutuelle privée), sécurisant ainsi pleinement son accès aux soins et aux accompagnements.

| Protection juridique : un accompagnement renforcé

41 résidents sur 47 (87 %) font l'objet d'une mesure de protection juridique, avec une nette prédominance de la curatelle renforcée (38 personnes, soit 81 % de l'effectif), suivie de la tutelle (2 personnes, soit 4 %) et de la curatelle simple (1 personne, soit 2 %). Cette forte proportion reflète la vulnérabilité du public et la complexité de sa situation administrative et financière.

| L’AAH comme ressource principale

L'AAH représente le socle financier de tous les résidents, avec trois configurations : la grande majorité (42 personnes, soit 89 % de l'effectif) bénéficie de l'AAH seule ou avec complément de ressources, 4 personnes cumulent AAH et salaire d'ESAT, tandis qu'1 personne associe AAH et pension CPAM/ retraite.

| L’accès au travail, une minorité

5 résidents exercent une activité professionnelle en ESAT. En outre, 3 résidents ont bénéficié de périodes de stage en ESAT, via le dispositif passerelle, permettant une évaluation progressive de leurs capacités et une remobilisation professionnelle.

| Un accompagnement psychiatrique pour tous

L'ensemble des résidents fait l'objet d'un suivi psychiatrique régulier, comprenant des consultations individuelles, complétées pour certains par des prises en charge spécifiques : 15 résidents fréquentent le Centre de Jour, 10 l'Hôpital de Jour et 6 bénéficient d'un suivi addictologique, auxquels s'ajoutent des ateliers thérapeutiques.

| Un accompagnement somatique pour certains

Le suivi somatique vient compléter l'accompagnement psychiatrique par des consultations spécialisées diversifiées (diabétologie, cardiologie, endocrinologie, gynécologie et ophtalmologie), illustrant une approche globale de la santé qui dépasse le seul handicap psychique.

| Des modalités d’hospitalisation répondant à des besoins de soins de degrés divers

4 semaines d’hospitalisation séquentielle ont concerné 2 patients. Des hospitalisations pour décompensation psychique ont concerné 13 résidents (contre 18 en 2024). 4 résidents ont connu des hospitalisations pour raisons somatiques. Ces hospitalisations, bien que nécessaires, demeurent maîtrisées grâce à l'accompagnement rapproché et à la réactivité des équipes.

| Le maintien au domicile, un enjeu fort

100 % des résidents bénéficient d'un accompagnement à domicile, organisé autour d'un binôme central OGFA-UDVS et enrichi par un réseau de partenaires diversifié :

- Binôme OGFA-UDVS : 47 résidents (100 %) - accompagnement socio-éducatif et santé ;
- IDEL (Infirmiers Libéraux) : 21 résidents (45 %) - soins week-end et remises de traitement ;
- SPHP (Aide Humaine PCH) : 15 résidents (32 %) - ménage, courses, loisirs ;

- Aide-ménagère : 6 résidents (13 %) - entretien du logement ;
 - Services prestataires (AZAE, ADHAP, AVEC/APA) : 5 résidents (11 %) ;
 - SAMSAH : 4 résidents (9 %) - accompagnement santé et actes de la vie quotidienne ;
- Au total : un réseau mobilisant 6 types d'intervenants pour garantir une continuité 7j/7.**

| Des sorties aux destinations diverses

L'année a enregistré **cinq départs**, témoignant de parcours aux issues contrastées. 2 résidents ont accédé à un logement autonome (HLM ou foyer), aboutissement heureux d'un projet longuement accompagné. Un 3ème a rejoint le cercle familial, retrouvant un environnement protecteur. Un 4ème a choisi, à la suite d'une hospitalisation, de poursuivre sa route dans le parc privé. Seule une sortie reste préoccupante : l'exclusion d'un résident désormais sans abri, rappelant que les dispositifs d'accompagnement connaissent leurs limites. Ces trajectoires, majoritairement favorables, attestent de la flexibilité du dispositif face à des projets de vie singuliers, mais imposent une vigilance constante envers les situations où le fil se rompt.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Le 9 décembre 2025, l'élection des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la Résidence Accueil s'est déroulée avec une forte participation des résidents. Cette mobilisation témoigne de l'engagement des personnes accueillies dans la vie collective et de leur volonté d'exercer leur pouvoir d'agir.

Sous l'impulsion des professionnels de la Résidence Accueil Les Vallées, les résidents des trois RA (« LES VALLEES », « BEL HORIZON » et « SANCHETTE ») ont créé un CD de musiques et de chansons portant leurs mots, leurs histoires et leurs émotions. Ce projet a fait naître un collectif créateur, tissé de rencontres, d'écoute et de reconnaissance mutuelle. Il a transformé l'isolement en appartenance et la fragilité en force créative. Le CD réalisé n'est pas qu'un objet culturel : c'est un manifeste vivant de la dignité, de la sensibilité et du talent des personnes accompagnées. C'est la preuve que l'accompagnement médico-social peut, par la création, ouvrir des chemins d'expression et de liberté.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2025 :

- Le développement du pouvoir d’agir des résidents avec la mise en route du nouveau CVS ;
- L’actualisation du projet de service ;
- Le déménagement du service dans ses nouveaux locaux.